



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 110-2023

Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 31

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Valérie DIOT à Louis CHOAIN, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Sabrina BECHET à Sara FERAUD, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Marie-Lyne VAGNER, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, Ulrich SCHLUMBERGER à Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Justine PIQUOT, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

VALIDATION DU MARCHE D'ASSURANCES

Exposé des motifs :

La Ville de Bernay a lancé une consultation concernant le renouvellement de son marché d'assurances pour les années 2024 à 2028. Cette consultation réalisée en procédure formalisée a été publiée sur la plateforme centraledesmarches.com, au BOAMP et au JOUE.

La consultation est divisée en 5 lots permettant à la Ville de garantir ses risques principaux :

- Dommage aux biens
- Responsabilité civile
- Véhicules
- Risques statutaires
- Protection juridique

Au vu du rapport d'analyse des offres, et du procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 décembre 2023, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché d'assurances

Délibération :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 07 décembre 2023,
- Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE VALIDER les offres du marché d'assurances suivantes :

| Lot | Entreprise attributaire |
|------------------------------|-------------------------|
| 1 - dommage aux biens | SMACL Assurances |
| 2 - responsabilité civile | SMACL Assurances |
| 3 - véhicules | SMACL Assurances |
| 4 - risques statutaires | WTW |
| 5 - protection fonctionnelle | 2C Courtage |

DE PERMETTRE à Madame le Maire de signer les contrats et tous les documents y afférents, et notamment les avenants

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

